

Age et priorité

A. Gosseries

L'âge est une dimension de la justice peu explorée par les philosophes. S'agissant de l'allocation de biens le long de la vie des personnes, l'on défend souvent diverses formes de discrimination par l'âge (ex : l'exclusion des moins de 18 ans du droit de vote ou celle des plus de 65 ans de l'accès au marché du travail) en invoquant le fait que chacun de nous passera en principe par les différents âges concernés, ce qui rendrait ce type de discrimination très différent de ce que l'on connaît dans les cas de la couleur de peau ou du sexe. Cependant, lorsqu'il s'agit de distribuer non plus l'accès à des ressources *le long* de l'existence des personnes (des emplois, des soins non-vitaux), mais des biens qui déterminent *la longueur même* de cette existence, nous devons faire face à des problèmes différents. Faut-il par exemple investir nos ressources de santé limitées dans le domaine des soins gériatriques ou dans la recherche sur les maladies infantiles ? Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de se placer en contexte de rareté. Qu'il suffise de se demander si nous trouvons la mort accidentelle d'un senior plus tragique que celle d'un adolescent. Nous avons des intuitions morales sur ces questions. Et le travail du philosophe consiste à les mobiliser afin de proposer une théorie morale cohérente susceptible de nous éclairer dans les choix douloureux qui s'imposent à nous, qu'on le veuille ou non. En situation réelle, l'âge n'est bien sûr pas la seule dimension pertinente. Mais pour en éclairer l'importance, il faut – à l'image d'une expérience de laboratoire – isoler cette variable et laisser de côté un instant toutes les autres dimensions.

Arthur et Madeleine ou l'honneur aux plus jeunes

Imaginons donc que nous n'avons qu'un organe vital pouvant être implanté soit sur Arthur, âgé de 17 ans, soit sur Madeleine, âgée de 55 ans. La première raison pour laquelle nous pourrions être tentés de faire bénéficier cet organe à Arthur plutôt qu'à Madeleine consiste à affirmer que le plus jeune âge est généralement corrélé tant aux chances de succès d'une greffe qu'à une plus grande espérance de vie additionnelle rendue possible par cette greffe. Et l'on pourra ajouter – ce qui est plus discutable – qu'une personne plus jeune est capable pour diverses raisons de tirer plus de profit d'une année de vie additionnelle qu'une personne âgée. En d'autres termes, l'âge d'Arthur et Madeleine n'importerait pas comme tel. Il ne serait pris en compte que dans la mesure où il constitue un bon prédicteur de la « productivité » de la greffe, que ce soit en termes de nombre d'années additionnelles ou en termes de qualité de ces années additionnelles – sans même parler de l'utilité sociale de la personne concernée. Le but n'est-il pas de produire avec une greffe d'organe un maximum de bien-être, quel que soit l'intéressé qui en bénéficie ?

Telle n'est pas la seule justification possible d'une préférence pour Arthur. Pour une partie des égalitaristes, ce qui doit nous guider, ce n'est ni la maximisation du nombre d'années ajoutées par la greffe, ni celle du bonheur produit par un nombre défini d'années supplémentaires. Il faut plutôt utiliser les trop rares organes dont nous disposons pour réduire les inégalités injustifiées d'espérance de vie entre les personnes. Nous devons alors allouer l'organe de façon à ce que la pire des espérances de vie devienne la meilleure possible. (2 lignes supprimées) En l'occurrence, il s'agit de faire bénéficier Arthur plutôt que Madeleine de la greffe, et ce même dans l'hypothèse où l'espérance de vie additionnelle que la greffe aurait pu apporter à Madeleine est supérieure à celle dont aurait pu bénéficier Arthur. Si la longueur d'une vie est une chance qui échappe dans une large mesure à notre volonté, n'est-il pas juste que nous tentions par nos actions de réduire quelque peu les désavantages subis par

ceux qui n'ont pas été gâtés par le sort ? Conclusion: honneur aux plus jeunes ! Le titre d'une personne à obtenir de la société ce type de soins vitaux serait donc inversement proportionnel à son âge. Une telle affirmation pourrait certes paraître injuste à celui qui a cotisé toute sa vie pour des soins de santé et qui se les verrait refuser à un âge avancé alors qu'il n'y a jamais eu recours auparavant. Mais il n'y a pas de raison de penser que le jeune bénéficiant de ces soins aux dépens du plus âgé aurait moins cotisé si la chance lui avait été donnée d'atteindre un âge aussi avancé, ceci étant d'autant plus certain lorsque de telles cotisations sont obligatoires.

Julien et Arthur ou l'honneur aux plus anciens

Pourtant, il se peut que ce principe général ne soit pas en mesure de rendre compte de la complexité de nos intuitions morales. Intéressons-nous en effet à ce qui se passe avant la naissance. Un embryon est par définition plus jeune qu'un fœtus. Pourtant, la perte accidentelle d'un embryon paraîtra à beaucoup d'entre nous bien moins tragique que celle d'un fœtus de 7 ou 8 mois. Ne doit-il pas alors en aller de même si l'on compare le sort d'Arthur, 17 ans, à celui de Julien, 2 ans, qui aurait lui aussi besoin de soins vitaux ? A suivre l'intuition morale à l'œuvre dans le cas prénatal, c'est Arthur et non Julien qui devrait recevoir des soins en priorité. Ne faudrait-il pas en conclure alors : honneur aux plus anciens ?

L'on peut certes vouloir refuser d'extrapoler notre intuition pré-natale au cas d'Arthur et de Julien. Mais pourquoi refuser ? On considèrera peut-être que la valeur supérieure accordée au fœtus n'est due qu'à sa plus grande viabilité. Mais le cas post-natal nous confronte de toute façon aussi à un problème de viabilité, s'agissant d'organes vitaux. On estimera peut-être aussi que le fœtus revêt pour ses parents une plus grande valeur car ils ont eu plus le temps de s'y attacher. Mais ceci est encore plus vrai lorsque l'on compare un adolescent à un nouveau-né.

La préférence pour Arthur au détriment de Julien ne cadre pas avec le parti pris égalitariste adopté ci-avant. Et elle semble difficile à défendre. Ainsi, justifier une plus grande valeur morale par des capacités physiques et mentales plus accomplies est certes une option. Elle est plausible lorsque l'on compare la valeur morale d'une souris à celle d'un éléphant. Mais une fois appliquée au sein de l'espèce humaine, ses implications sont très problématiques, par exemple lorsque l'on se préoccupe de la valeur morale de personnes moins valides. Faut-il alors endosser l'intuition de Ronald Dworkin lorsqu'il considère que la raison de trouver plus tragique le décès d'un adolescent par rapport à celui d'un enfant est liée au fait que l'intéressé et son entourage ont déjà beaucoup plus investi dans la vie ? Probablement pas. Et le trouble subsiste parce que l'intuition pré-natale est relativement ferme chez beaucoup d'entre nous alors que les justifications possibles d'une préférence pour les plus âgés dans les cas post-nataux sont beaucoup moins convaincantes.

Les formes d'une vague

Toute mort est en un sens prématurée. Et toute mort est une tragédie. Mais certaines le sont plus que d'autres, notamment lorsqu'elles affectent des personnes d'âge différent. Afin de visualiser quelques unes des intuitions morales possibles sur cette question, proposons trois modèles. D'abord, un dos d'âne qui atteint un plafond après l'adolescence puis entame sa courbe descendante à partir du milieu de la vie. C'est l'idée de Dworkin. Ensuite, une vague qui monte très rapidement après la naissance, atteint son sommet après quelques années puis redescend très lentement jusqu'à la mort. C'est l'intuition de Frances Kamm. Elle permet de préserver l'intuition du cas d'Arthur et Julien tout en évitant l'indifférence entre une personne

de 20 ans et une autre de 35 ans. Enfin, la même vague qui atteindrait son sommet non pas durant l'enfance, mais au moment même de la naissance. C'est l'intuition égalitariste qui ferait droit à une préférence pour le fœtus par rapport à l'embryon. Un égalitariste sera donc plutôt enclin à privilégier le slogan « honneur aux jeunes » dès la naissance et tout au long de l'existence. Mais – soulignons-le -, face à des personnes en tous points identiques par ailleurs, accorder une priorité aux plus jeunes là où la rareté de nos ressources nous y contraint – et seulement là – n'implique en rien un manque de respect envers les anciens.

Pour en savoir plus : R. Dworkin, *Life's Dominion*, Londres : HarperCollins, 1993, p. 85-89 ; F. Kamm, *Morality, Mortality* (vol. 1), Oxford : Oxford University Press, p. 234-249.